

#### Séance ordinaire du 10 février 2020

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi dix février deux mille vingt à dix-sept heures deux, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs (partiellement), David Chabot, directeur par intérim du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

---

**CE-2020-01-40****Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 10 février 2020.

---

**CE-2020-01-41****Approbation du procès-verbal des séances des 3 et 4 février 2020**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 3 et 4 février 2020.

---

**CE-2020-01-42****Ajustement à la structure de la Direction de la vie communautaire**

[Document d'aide à la décision GCH-2020-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2020-016, et d'entériner les ajustements à la structure de cette direction, tels qu'ils sont indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer les lettres d'entente à intervenir entre les parties.

---

**CE-2020-01-43****Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99 (modification, renonciation ou intervention à une servitude)**

[Document d'aide à la décision GRE-2020-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2020-004. Ce règlement a pour objet de permettre au comité exécutif de subdéléguer le pouvoir de modifier, renoncer ou intervenir à une servitude.

---

**CE-2020-01-44**

**Détermination de la date de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, lot 3 943 954 du cadastre du Québec) et abrogation de la résolution CE-2020-01-02 « Détermination de la date de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, lot 3 943 954 du cadastre du Québec) »**

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de fixer au 16 mars 2020, à 18 h 30, la date de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition rendue le 16 décembre 2019 refusant la démolition de l'immeuble situé au 3514,

avenue Saint-Augustin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville).

Il est également résolu d'abroger la résolution CE-2020-01-02 « Détermination de la date de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, lot 3 943 954 du cadastre du Québec) ».

#### **CE-2020-01-45**

**Demande de subvention pour la construction d'un nouvel aréna dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* et engagement de la Ville et abrogation de la résolution CE-2020-01-21 « Demande de subvention pour la construction d'un nouvel aréna dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* et engagement de la Ville »**

[Document d'aide à la décision DVC-2020-002-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de décréter que le projet de construction d'un nouvel aréna constitue à court terme la priorité numéro un de la Ville et que sa réalisation est déjà inscrite dans le programme triennal d'immobilisations à compter de 2020;
- d'autoriser la présentation du projet du nouvel aréna au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives*;
- de confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrats relatifs à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- de désigner monsieur René Tremblay, directeur de la Vie communautaire, à titre de personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu d'abroger la résolution CE-2020-01-21 « Demande de subvention pour la construction d'un nouvel aréna dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* et engagement de la Ville ».

#### **CE-2020-01-46**

##### **Levée de la séance**

La séance est levée à 17 h 13.

---

Gilles Lehouillier, président  
du comité exécutif

---

Marlyne Turgeon, secrétaire  
du comité exécutif

---